

COMMUNE  
DE  
**R O S S F E L D**  
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33  
Télécopie : 03 88 74 35 37  
✉ [mairie-rossfeld@wanadoo.fr](mailto:mairie-rossfeld@wanadoo.fr)

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 9 Date de convocation : 12 février 2018
--

## Séance du 19 février 2018

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Marie-Thérèse BREGAND, excusée,
- Mme Pascale HIRLI-ZAGAROLI, excusée,
- Mme Régine MENTZLER, excusée,
- M. Emmanuel SCHOTT, excusé, procuration à M. le Maire
- M. Denis OTT, excusé, procuration à M. Jean-Jacques HAEHNEL,
- M. Pascal VETTER, excusé, procuration à M. Daniel KOEHLER ;

### **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 12/12/2017
3. Examen et adoption du compte administratif 2017
4. Examen et adoption du compte de gestion 2017
5. Affectation du résultat 2017
6. Ecole : mise en place d'un accueil du matin
7. Approbation du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud
8. Demande d'autorisation pour l'organisation d'une marche gourmande
9. Modification du PLU
10. Avis sur une demande d'enregistrement présentée par l'EARL FRITSCH pour l'augmentation de la quantité de matière traitée journallement dans une unité de méthanisation en fonctionnement régulier, la construction d'une fosse couverte de 5 000 m<sup>2</sup> et l'installation d'un troisième cogénérateur au lieu-dit « Hinter dem Dorf » à Friesenheim
11. Vente de terrain lotissement Kreuzel
12. Demande aménagement sécurité lotissement Kreuzel
13. Eclairage public rue de Neunkirch
14. Terrain de football : adoption de l'avenant n° 2
15. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15 et salue les membres présents.

## 1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

## 2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12/12/2017

Le procès-verbal de la séance du 12/12/2017 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

## 3. EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le compte administratif pour l'exercice 2017, établi par le Maire, se chiffre comme suit :

### « Section fonctionnement » :

Total des recettes :	1 017 527,61 €
Total des dépenses :	- 662 048,20 €
↳ Excédent de fonctionnement 2017 :	+ 355 479,41 €
+ Résultat de fonctionnement reporté 2016 :	+ 46 239,11 €
↳ <b>Résultat de clôture 2017 :</b>	<b>+ 401 718,52 €</b>

### « Section investissement » :

Total des recettes :	724 077,84 €
Total des dépenses :	- 916 245,18 €
↳ Déficit d'investissement 2017 :	- 192 167,34 €
+ Résultat d'investissement reporté 2016 :	- 65 227,05 €
↳ <b>Résultat de clôture 2017 :</b>	<b>- 257 394,39 €</b>

### Restes à réaliser :

Dépenses :	- 64 000,00 €
Recettes :	+ 76 402,00 €
↳ solde des restes à réaliser :	<b>+ 12 402,00 €</b>

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel KOEHLER, 1<sup>er</sup> adjoint, approuve à **11 voix pour**, le compte administratif ainsi présenté.

## 4. EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal,

- ✓ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
- ✓ après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ✓ considérant que la vérification des comptes et pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation,
- ✓ déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

## 5. AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications relatives au compte administratif de l'exercice 2017				
Constatant que le compte administratif présente :				
	- un excédent de fonctionnement de	355 479,41 €		
	- un déficit de fonctionnement de	0,00 €	compte 12	
Et que le compte administratif présente :				
	- un excédent d'investissement de	0,00 €		
	- un déficit d'investissement de	192 167,34 €	A	
Au vu du résultat d'investissement (ligne 001) reporté de l'année				
	et des restes à réaliser d'investissement	2016	-65 227,05 €	B
	il sera reporté sur la ligne 001 en dépense	2017	12 402,00 €	C
		2018	257 394,39 €	
ceci représente	un BESOIN de financement d'investissement de	A + B + C =	244 992,39 €	
	un excédent du solde d'exécution 001 de		0,00 €	reporté sur la ligne 001
<b>Le Conseil, déterminant le résultat à affecter comme suit :</b>				
Résultat cpt 12	en intégrant les reports à nouveau			obtient un résultat cumulé à affecter de
	excédent de fonctionnement antérieur reporté 002	du compte 110	46 239,11 €	
355 479,41 €	reprise obligatoire du déficit antérieur 002	du compte 119	0,00 €	401 718,52 €
<b>DECIDE d'affecter le résultat comme suit :</b>				
Résultat à affecter	afin de	affecte la somme de	au compte	pour vérification : total affecté
	couvrir le besoin de financement	244 992,39 €	1068	
	compléter la réserve d'investissement	0,00 €	1068	
	002 : reporter en section de fonctionnement (crédit)	156 726,13 €	110	
401 718,52 €	002 : reporter le déficit à nouveau (débit)	0,00 €	119	401 718,52 €
<b>Pour mémoire, cette affectation pourrait être complétée par</b>				
	un auto financement prévisionnel 023/021 à hauteur de			
	ou/et un recours à l'emprunt (si investissement) pour un montant de			
	ce qui couvre le besoin de financement à hauteur de :			244 992,39 €

Adopté à l'unanimité.

## 6. ECOLE : MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL DU MATIN

En début d'année scolaire, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a lancé une enquête auprès des parents d'élèves afin de connaître leur éventuel besoin en matière d'accueil du matin. Sur Rossfeld, 18 parents seraient éventuellement intéressés par ce projet.

- ❖ trop d'incertitudes subsistent sur le fonctionnement d'un tel accueil, compétences requises pour la personne assurant cet accueil ?, local d'accueil ? (les salles de classe n'étant pas disponibles), responsabilité de la commune ? (assurances à souscrire), fonctionnement de la facturation et paiement ? etc...
- ❖ la compétence « jeunesse et accueil périscolaire » étant de compétence intercommunale, la commune ne semble pas être en mesure de prendre en charge ce service

**Décide**, à l'unanimité, de ne pas s'engager dans cette démarche.

## **7. APPROBATION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION SUD**

Monsieur le maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

### **Exposé des motifs :**

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires.

Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021.

Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des collectivités locales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;
- Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud ;

- Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

### DECIDE

- d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
  - les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
  - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
  - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention correspondante
- de charger Monsieur le maire de mettre en œuvre la présente délibération

**Adopté à l'unanimité.**

#### **8. DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UNE MARCHÉ GOURMANDE**

Le Football-Club de ROSSFELD souhaite organiser une marche gourmande le dimanche 26 août 2018 et sollicite l'autorisation de la commune pour emprunter les chemins ruraux et notamment le sentier des Vergers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette sollicitation en demandant toutefois que les chemins soient maintenus propres après la manifestation.

#### **9. MODIFICATION DU P.L.U.**

Suite à la réunion de travail du 1<sup>er</sup> février 2018 en présence de l'ATIP, différents points doivent être précisés par le conseil municipal pour monter le dossier de modification n° 1 du PLU, à savoir :

- ✓ la suppression de l'emplacement réservé A1 : ce point a déjà été validé par délibération du 04/07/2017,
- ✓ le reclassement en secteur Uba des arrières des parcelles cadastrées section C n° 38, 39, 40 et 41 actuellement classés en Uj : adopté à 11 voix pour et 1 abstention (Roger MOSSER)
- ✓ le reclassement en secteur UBb des parcelles cadastrées section D n° 222, 223, 224 et 225 actuellement classées en IAU : adopté à 11 voix pour et 1 abstention (Roger MOSSER)  
Par ailleurs, sur ce point, le conseil municipal ne souhaite pas intégrer un cheminement doux entre la zone IAU et la rue du Moulin considérant que la zone IAU peut être desservie par l'emplacement réservé A2 : adopté à l'unanimité
- ✓ le conseil municipal ne souhaite pas modifier le règlement écrit pour autoriser les places de stationnement publiques en secteur Ne2 : adopté à 9 voix pour et 3 abstentions (Fabrice THURNREITER, Daniel KOEHLER et Pascal HURSTEL)
- ✓ le conseil municipal ne souhaite pas consulter l'autorité environnementale : adopté à l'unanimité.

#### **10. AVIS SUR UNE DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTÉE PAR L'EARL FRITSCH POUR L'AUGMENTATION DE LA QUANTITE DE MATIERE TRAITEE JOURNELLEMENT DANS UNE UNITE DE METHANISATION EN FONCTIONNEMENT REGULIER, LA CONSTRUCTION D'UNE FOSSE COUVERTE DE 5 000 M2 ET L'INSTALLATION D'UN TROISIEME COGENERATEUR AU LIEU-DIT « HINTER DEM DORF » A FRIESENHEIM**

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur une demande présentée par l'EARL FRITSCH de FRIESENHEIM concernant une augmentation de la quantité de matière traitée journallement dans une

unité de méthanisation en fonctionnement régulier, la construction d'une fosse couverte de 5 000 m<sup>2</sup> et l'installation d'un troisième cogénérateur au lieu-dit « Hinter dem Dorf » à FRIESENHEIM. Seule une petite partie du ban de Rossfeld est concernée par le plan d'épandage, principalement constitué de matières sèches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de l'EARL FRITSCH de FRIESENHEIM.

#### **11. VENTE DE TERRAIN LOTISSEMENT KREUZEL**

Le propriétaire de la parcelle cadastrée section 04 n° 201 située 1, allée des Papillons sollicite la commune pour le rachat des 4 places de parking grevant sa parcelle.

En effet, il a pour projet d'agrandir son garage et souhaiterait de ce fait pouvoir y accéder directement par les places de parking.

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration du projet de lotissement, ce terrain avait été réservé à une profession libérale d'où le nombre de places de parking. Aucune profession libérale n'ayant souhaité s'installer à Rossfeld, ce terrain a été vendu à un particulier.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, considérant que ces places de parking n'ont plus objet d'exister, décide à 11 voix pour et 1 abstention (Pascal HURSTEL) de vendre l'intégralité de la parcelle cadastrée section 04 n° 202 d'une surface de 0,46 are au prix de 5 000 € net à M. Nicolino CIRINA. Les frais de géomètres et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte afférent à cette vente.

#### **12. DEMANDE AMENAGEMENT SECURITE LOTISSEMENT KREUZEL**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande que lui ont adressée des habitants du lotissement Kreuzel concernant la possibilité d'installer un miroir de sécurité à l'angle de l'allée des Orchidées et de la rue Kreuzel. Selon eux, les garages gênent la visibilité et la priorité à droite et la limitation de vitesse à 20km/h ne sont pas toujours respectées.

Ils demandent également qu'un passage piéton soit installé à la fin de la rue de Witternheim afin de traverser la route en toute sécurité pour accéder au lotissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ de ne pas mettre en place de miroir de sécurité considérant que la limitation de vitesse à 20km/h devrait être suffisamment sécurisante : adopté à 6 voix pour (Monsieur le Maire, Jean-Jacques HAEHNEL, Hubert HURSTEL, Pascal VETTER, Denis OTT, Emmanuel SCHOTT) et 6 abstentions (Pascal HURSTEL, Roger MOSSER, Bernadette DAMBACH, Emmanuelle STRAMM, Fabrice THURNREITER, Daniel KOEHLER)
- ✓ d'installer un passage piéton à la fin de la rue de Witternheim : adopté à l'unanimité.

#### **13. ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE NEUNKIRCH**

Lors de l'élaboration du projet d'aménagement de la rue de Neunkirch, seuls 2 lampadaires ont été prévus. Or, il s'avère, pour une raison d'harmonisation et d'esthétique, qu'il est nécessaire de mettre en place deux nouveaux lampadaires à la place de ceux déjà en place.

Le coût supplémentaire prévisionnel serait de 3 000 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **14. TERRAIN DE FOOTBALL : ADOPTION DE L'AVENANT N° 2**

Dans le cadre des travaux de mise en conformité du terrain d'honneur et de la création d'un terrain synthétique, le conseil municipal est appelé à voter l'avenant n° 2 fixant la rémunération définitive suivant le quantitatif réellement exécuté de l'entreprise Thierry MULLER :

**Détail des travaux supplémentaires :**

Détail	Quantité	P.U.	Montant total
Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/14 sur 5cm d'épaisseur	99 m2	4,75 €	470,25 €
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé 0/6 sur 5cm d'épaisseur	99 m2	11,50 €	1 138,50 €
Engazonnement	1 500 m2	1,20 €	1 800,00 €
Reprofilage du talus	1 365 m2	0,75 €	1 023,75 €
Dessablage du puits perdu DN1500	1 u	550,00 €	550,00 €
Terrassement en déblais/remblais du parking stabilisé arrière, passage côté club house, décalage terrain côté Est, reprise parking de stockage, découpe d'enrobé, évacuation des gravats, mise en place d'une bande de concassé arrière main courante côté Ouest	1 ens	12 500,00 €	12 500,00 €
Fouille en tranchée	116 ml	10,00 €	1 160,00 €
Fourniture et pose de gaine TPC160 avec grillage	116 ml	12,00 €	1 392,00 €
Dépose repose de la dalle béton sur le puits existant, découpe de l'anneau, repose de la dalle et mise à niveau de tampon de regard par scellement au mortier de béton	1 pce	320,00 €	320,00 €
<b>Montant total des travaux supplémentaires :</b>			<b>20 354,50 €</b>

**Détail des économies :**

Détail	Quantité	P.U.	Montant total
Dépose des mains courantes avec évacuation	1 ens	100,00 €	- 100,00 €
Dépose des clôtures avec évacuation	1 ens	50,00 €	- 50,00 €
Dépose des équipements sportifs avec évacuation	1 ens	50,00 €	- 50,00 €
Fourniture et pose d'éléments de soutènement en béton armé ht 80cm	39 ml	115,00 €	- 4 485,00 €
Analyse physique et chimique de la terre végétale sur stock	1 ft	135,00 €	- 135,00 €
Noue d'infiltration	110 ml	18,00 €	- 1 980,00 €
Puits perdu	1 u	1 585,00 €	- 1 585,00 €
GNT 0/14 sur 5 cm d'épaisseur	430 m2	4,75 €	- 2 042,50 €
Enrobé sur l'accès au club house	400 m2	11,50 €	- 4 600,00 €
Enrobé sur la place PMR	20 m2	11,50 €	- 230,00 €
Pavé de délimitation de la place PMR	17,50 ml	19,00 €	- 332,50 €
<b>Montant total des économies :</b>			<b>-15 590,00 €</b>

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,00%
- Montant HT : 4 764,50 €
- Montant TTC : 5 717,40 €
- % d'écart introduit par l'avenant avec le marché initial : 0,83%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20,00%
- Montant HT: 600 944,54 €
- Montant TTC: 721 133,44 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 et charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires avec l'entreprise Thierry Muller.

## **15. DIVERS**

**Valorisation du patrimoine ancien** : par lettre du 09 février 2018, le vice-président chargé de l'agriculture et du développement durable auprès de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein informe la commune qu'il va être mis fin aux divers dispositifs de soutien à la valorisation du patrimoine actuellement encore en vigueur sur le territoire du Canton d'Erstein. Seuls les dossiers déposés complets avant le 15 avril 2018 seront encore instruits et les travaux devront être réalisés avant le 30 novembre 2018 au plus tard.

### **Réunions de préparation budgétaire :**

Monsieur le Maire communique les prochaines dates de préparation budgétaire :

- Lundi 12/03/2018 à 9h00 : maire/adjoint/secrétaire
- Mardi 20/03/2018 à 19h00 : réunion de travail avec l'ensemble du conseil municipal
- Lundi 26/03/2018 : réunion du conseil municipal – approbation du budget 2018

### **Urbanisme :**

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie des demandes de déclaration suivantes :

- une demande de déclaration préalable déposée par M. David HOHENLEITNER, pour la construction d'une piscine, 3, allée des Papillons, section 04 n° 200,
- une demande de déclaration préalable déposée par M. Nicolino CIRINA pour la mise en place d'une clôture en lame composite, 1, allée des Papillons, section 04 n° 201,
- une demande de déclaration préalable déposée par M. Arnaud DENNY pour la construction d'une piscine semi-enterrée 90a, rue des Jardins, section A n° 1164, 186, 1160, 1162 et 1181.

**Plan de Prévention des Risques Inondations (P.P.R.I.)** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'un projet de carte présentant les divers enjeux concernant l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation. Cette carte ainsi que tous les documents relatifs à l'élaboration du PPRI sont tenus à la disposition du public sur le site de la Préfecture du Bas-Rhin (<http://www.bas-rhin.gouv.fr> / politiques publiques / environnement, prévention des risques naturels et technologiques / risques / risques d'inondation / plans de prévention des risques d'inondation en cours d'élaboration / bassin versant de l'III).

**Divers** : M. Pascal HURSTEL demande qu'un courrier soit adressé à M. Christian SIMON afin qu'il procède à l'égagement des arbres et haies qui débordent sur la chaussée à l'arrière de sa propriété, rue des Jardins.

Clôture de la séance à 23h00.